



# MUNICIPALITÉ DE CHÉNEVILLE COMTÉ DE PAPINEAU

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CHÉNEVILLE  
COMTÉ DE PAPINEAU

RÔLE TRIENNAL 3<sup>ème</sup> ANNÉE

## AVIS PUBLIC

**AVIS AU PUBLIC** est par les présentes donné par la greffière-trésorière de la municipalité de Chénéville,

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2022-2023-2024 de la municipalité de Chénéville a été déposé à mon bureau le 7 septembre 2023;

**QUE** pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024 de la municipalité de Chénéville, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 030-97 et ses amendements, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le règlement numéro 030-97 et ses amendements sont disponibles à la MRC de Papineau, au 266 rue Viger, Papineauville ainsi qu'à l'Hôtel de ville de la municipalité de Chénéville. Le formulaire est disponible à la MRC de Papineau, au 266 rue Viger, Papineauville.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Papineau, à l'attention du Secrétaire de la MRC de Papineau;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**DONNÉ À CHÉNEVILLE CE 13<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023**

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION



Je soussignée, Krystelle Dagenais, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Chénéville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le mercredi 13 septembre 2023 entre 9h et midi.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mercredi 13 septembre 2023.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale et  
Greffière-trésorière